



*Commission scolaire
des Chic-Chocs*

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR)

2018-2022

Adopté à la séance du conseil de commissaires le 22 mai 2018

Résolution numéro CC-1805-135

Message du président et du directeur général

C'est avec fierté que la Commission scolaire des Chic-Chocs présente son plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 qui a été réalisé dans le cadre d'une approche collaborative, impliquant tous les acteurs concernés par l'éducation des élèves qui fréquentent nos écoles et nos centres. Dans le cadre de cette vaste opération, nous avons également consulté l'ensemble de nos élèves qui ont pu exprimer leur avis sur les améliorations souhaitées dans la classe et dans l'école ou le centre, tout en nous parlant de leur école de rêve.

La persévérance et la réussite scolaires des élèves des secteurs jeunes et adultes ont toujours été une grande préoccupation pour les dirigeants et les intervenants de la Commission scolaire des Chic-Chocs. Plus encore, c'est le développement du plein potentiel de chacun d'eux qui constitue le défi le plus important à relever. Bien former et donner à chaque élève les outils nécessaires pour qu'il puisse réaliser ses rêves ou ses aspirations, tout en s'intégrant harmonieusement dans une société de plus en plus complexe, est au cœur de notre mission, au cœur de nos décisions.

Ce plan que nous considérons ambitieux et qui sera mis en œuvre par un plan d'action annuel lance un grand défi à l'ensemble des intervenants de notre organisation et de la communauté. Nous sommes confiants de l'appui et de l'engagement du personnel, des parents et de la communauté pour relever les défis mis en priorité dans ce plan. S'engager dans la réussite de nos enfants, nos élèves qui sont aussi des citoyens, c'est préparer leur avenir et c'est investir dans le nôtre.

Ensemble, engagés... sur les sentiers du succès!

Le président



Jean-Pierre Pigeon

Le directeur général,



Martin Savoie

Table des matières

Message du président et du directeur général	page 2
But du plan d'engagement vers la réussite	page 4
Encadrements légaux	page 5
Groupes ayant collaboré à l'élaboration du plan d'engagement et consultations menées lors de l'élaboration du plan d'engagement	page 7
Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire des Chic-Chocs	page 10
Mission, vision et valeurs de la Commission scolaire des Chic-Chocs	page 24
Orientations, objectifs, cibles et indicateurs déterminés par le ministre et propres à la Commission scolaire des Chic-Chocs	page 25
Déclaration contenant les objectifs de la Commission scolaire des Chic-Chocs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité	page 35
Signataires du plan d'engagement vers la réussite	page 41

But du plan d'engagement vers la réussite

Le plan d'engagement vers la réussite permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté, une vision commune des constats et défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève. Le plan d'engagement vers la réussite permet ainsi de faire connaître ce que la Commission scolaire entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes, et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

La Commission scolaire des Chic-Chocs a déployé de nombreux efforts au cours des dernières années pour améliorer la réussite de tous ses élèves. Son dernier plan stratégique et sa convention de partenariat illustrent les priorités privilégiées dans ce sens. Les stratégies mises en œuvre ont donné des résultats satisfaisants et c'est avec fierté qu'elle constate une progression constante dans la réussite de ses élèves. Néanmoins, il reste encore du travail à réaliser pour mieux faire réussir l'ensemble de sa clientèle et leur assurer un avenir meilleur, un avenir dont la complexité ne cesse de croître.

Ce nouveau plan d'engagement vers la réussite a été élaboré avec la préoccupation de mieux répondre aux besoins des élèves et de cibler les enjeux prioritaires à la CSCC. Ce plan prend d'abord appui sur la mission, la vision et les valeurs de l'organisation qui donnent une direction commune à l'ensemble des actions et des décisions pour le bénéfice de tous les élèves. Pour guider la réflexion sur les forces et les vulnérabilités de l'organisation et assurer une bonne analyse des besoins, la Commission scolaire s'est aussi inspirée de *La politique sur la réussite éducative – Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir*, du plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 2017-2022 et de la *Stratégie 0-8 ans*. De plus, la réflexion et l'analyse ont été réalisées en fonction de trois axes d'intervention que nous avons regroupés en deux grands axes : le développement du plein potentiel des élèves et l'environnement socio-éducatif des élèves, ce dernier se divisant en trois catégories : le milieu de vie scolaire, la collaboration des parents et des différents partenaires ainsi que le développement professionnel des intervenants scolaires.

La Commission scolaire des Chic-Chocs est déterminée à atteindre les objectifs visés. Elle croit à l'engagement de son personnel et fait pleinement confiance à ces personnes qui, dans un contexte d'exercice de leur fonction qui est loin d'être toujours facile, ont démontré de la passion pour les élèves et de la créativité pour composer avec les réalités propres à l'organisation.

Encadrements légaux

Le plan d'engagement vers la réussite doit respecter les dispositions législatives de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

209.1 Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du Ministère. Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du Ministère, conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

Ce plan, qu'elle peut actualiser au besoin, doit comporter :

1. Le contexte dans lequel elle évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert ;
2. Les orientations et les objectifs retenus;
3. Les cibles visées au terme de la période couverte par le plan;
4. Les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et cibles visés;
5. Une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité;
6. Tout autre élément déterminé par le ministre.

Dans la préparation de son plan d'engagement vers la réussite, la Commission scolaire consulte notamment le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel, de même que les élèves. Le comité de parents et le comité consultatif de gestion peuvent notamment faire des recommandations portant sur ce que devrait contenir le plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire.

La Commission scolaire transmet au ministre son plan d'engagement vers la réussite et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si la Commission scolaire et le ministre en conviennent. Le plan d'engagement vers la réussite prend effet le jour de sa publication. La Commission scolaire doit, lors de la séance qui suit la prise d'effet de son plan d'engagement vers la réussite, présenter à la population le contenu de ce plan. Un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de cette séance doit être donné à la population au moins 10 jours avant sa tenue.

459.2 Le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en compte pour l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

459.3 Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère.

Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du Ministère, conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du Ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.

Groupes ayant collaboré à l'élaboration du plan d'engagement et consultations menées lors de l'élaboration du plan d'engagement

Afin de favoriser la participation du plus grand nombre de ses élèves, de ses employés, de parents et de partenaires à l'élaboration de son plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire des Chic-Chocs a tenu, au cours des derniers mois, les activités suivantes :

1. Des sondages de perception, de satisfaction et d'information réalisés auprès de différents groupes d'acteurs concernés afin d'enrichir les données dans l'élaboration du **portrait** de la situation actuelle de l'organisation (septembre et octobre 2017) :

- les élèves du 2^e et du 3^e cycle du primaire : 1071 répondants
(100 %);
- les élèves du secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle : 902 répondants
84 %;
- les élèves de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle : 232 répondants
(37 % en FGA et 67 % en FP);
- les employés : 420 répondants
(60 %);
- les parents : 330 répondants
(18 %);
- les partenaires (41) : 16 répondants
(39 %).

2. Une activité de réflexion pour déterminer les forces, les vulnérabilités et les enjeux de l'organisation (novembre 2017) :

- **la présentation d'un portrait de l'organisation** établi à partir de données sur les résultats des élèves, des données sociodémographiques et des réponses obtenues aux sondages;
- **une réflexion autour de trois axes d'intervention** :
 - le développement du plein potentiel des élèves;
 - l'environnement socioéducatif de l'élève, incluant l'engagement et la mobilisation des parents et de la communauté;
 - le développement professionnel.

Cette activité a fait l'objet d'une rencontre avec chaque groupe suivant dans trois secteurs différents :

- les élèves du primaire, du secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle;
- les enseignants, les professionnels et les membres du personnel de soutien;
- les cadres (dans le cadre d'un comité consultatif de gestion élargi);
- les parents (comité de parents et comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage);
- les conseils d'établissement

3. Une réflexion sur les enjeux et les défis les plus significatifs à mettre en priorité pour 2017-2022

- Une rencontre avec le comité consultatif de gestion (janvier 2018)

4. La présentation et la consultation sur un premier projet de plan d'engagement vers la réussite (orientations, objectifs, cibles et indicateurs)

Une rencontre a eu lieu avec chacun des groupes dans trois secteurs différents (mars 2018) :

- le conseil des commissaires;
- le comité consultatif de gestion élargi;
- les représentants des différentes catégories d'employés;
- le comité de parents et le comité consultatif des services offerts aux élèves HDAA;
- les conseils d'établissement

5. La présentation et la consultation sur un projet révisé et complet

Une rencontre a eu lieu avec chacun des groupes suivants (avril et mai 2018) :

- le conseil des commissaires;
- le comité consultatif de gestion élargi;
- le comité de parents, incluant les membres du comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;
- les partenaires dans deux secteurs différents

Une consultation par le dépôt d'un avis écrit a été proposée pour les groupes suivants (18 avril au 4 mai) :

- les conseils d'établissement
- le personnel des établissements scolaires et du centre administratif

6. La validation de la version finale pour adoption

Une rencontre a eu lieu avec chacun des groupes suivants (mai 2018) :

- le conseil des commissaires;
- le comité consultatif de gestion.

7. L'adoption du plan d'engagement vers la réussite par le conseil des commissaires le 22 mai 2018

Contexte dans lequel évolue la Commission scolaire des Chic-Chocs

A. Des données sociodémographiques

D'une superficie de 9 166 km², le territoire desservi par la Commission scolaire des Chic-Chocs s'étend du nord-ouest au nord-est de la Gaspésie sur plus de 400 km. Ce territoire compte 14 municipalités regroupées en 3 municipalités régionales de comté. Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine voit sa population décliner depuis plusieurs années. De plus, la population de cette région est plus âgée que celle de l'ensemble du Québec.

En 2013-2014, selon, l'ISQ, le revenu médian des familles, dans les secteurs couverts par la Commission scolaire des Chic-Chocs, comme dans l'ensemble de la région, était moins élevé que la moyenne provinciale. En 2016, le taux de chômage pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine s'élevait à 14,6 %, soit un niveau supérieur au taux québécois de 7,1 %. La proportion d'adultes de 25 à 64 ans sans diplôme était plus élevée en Gaspésie que dans l'ensemble du Québec (24,8 % contre 12,8 %).

Toutes les écoles primaires et secondaires ont un indice de défavorisation se situant entre 7 à 10, selon l'échelle ministérielle. Dix-neuf (19) écoles sur vingt-trois (23) ont un indice de milieu socio-économique (IMSE) de 10.

B. Portrait de l'éducation sur le territoire

L'offre de services d'éducation publique

La Commission scolaire des Chic-Chocs est la seule institution à dispenser des services éducatifs pour les élèves du préscolaire âgés de 4 et 5 ans, du primaire et du secondaire dans les trois secteurs suivants : l'enseignement régulier, la formation générale des adultes et la formation professionnelle.

En plus des services offerts par la Commission scolaire des Chic-Chocs, on retrouve des centres de la petite enfance (CPE) sur le territoire. Il y a également une institution d'enseignement supérieur, le Cégep de la Gaspésie et des Îles, qui est constitué d'une école nationale et de trois campus répartis dans différentes villes de la région. Il est possible d'étudier à Carleton-sur-Mer, à Gaspé, à Grande-Rivière ou aux Îles-de-la-Madeleine.

Notons également que plusieurs actions extrascolaires particulières ou spéciales viennent compléter le travail des institutions scolaires et éducatives tels des projets en persévérance scolaire, des projets culturels, en loisir et en sport ainsi que pour la petite enfance.

L'évolution et les prévisions de la clientèle scolaire

Depuis 20 ans, la clientèle scolaire du secteur des jeunes ne cesse de décroître. En 1998-1999, on comptait 4 945 élèves. En 2010-2011, ce sont 2 927 élèves, dont 203 au préscolaire, 1 409 au primaire et 1 315 au secondaire qui fréquentaient les écoles primaires et secondaires de la CSCC.

Clientèle 2017-2018 – secteur des jeunes	
Préscolaire 4 ans	
• Passe-Partout	82
• Groupe 4 ans	85
Préscolaire 5 ans	209
Primaire	1461
Secondaire	1045
Scolarisation à domicile	9
Total :	2891

En 2024-2025, le ministère de l'Éducation fait une projection de 2 470 élèves au secteur des jeunes pour la CSCC, dont 250 au préscolaire 5 ans, 1 191 au primaire et 1 030 au secondaire.

Depuis 2010-2011, les secteurs de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle présentent une hausse significative de la clientèle. En 2015-2016, selon les dernières données ministérielles, on comptait 1 482 élèves en formation générale des adultes (FGA) et 319 en formation professionnelle (FP). En 2016-2017, la CSCC avait 1 547 élèves inscrits en FGA, dont 145 ont 19 ans et moins et 1 402 ont 20 ans et plus. Pour la même année, 473 élèves étaient inscrits en FP.

Soucieuse de faire connaître la formation professionnelle auprès des jeunes de moins de 20 ans, la CSCC a vu son nombre d'effectifs augmenter dans cette voie de formation. En 2013-2014, on comptait 64 effectifs de 19 ans et moins. En 2016-2017, ce sont 152 élèves qui fréquentaient les centres de la CSCC.

L'organisation scolaire

Le tableau suivant présente la répartition des élèves dans les écoles et les centres de la Commission scolaire des Chic-Chocs.

Portrait des établissements 2017-2018 et indices socio-économiques

PRÉSCOLAIRE 4 ET 5 ANS

École	Municipalité ou village	Nombre d'élèves au 30 septembre 2017	IMSE et rang décile 2016-2017*
-------	-------------------------	---	--------------------------------

**L'IMSE est un indice de milieu socio-économique. Il est constitué de la proportion des familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme, certificat ou grade (ce qui représente les 2/3 de l'indice) et la proportion des ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi durant la semaine du recensement canadien (ce qui représente 1/3 du poids de l'indice). Les indices annuels des écoles sont regroupés en rangs déciles afin de situer la place relative de l'école dans l'ensemble des écoles publiques, et ce, tant pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement secondaire. Donc, l'enseignement préscolaire n'est pas inclus dans le calcul.*

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

		Passe-Partout	4 ans	5 ans	N/A
Saint-Norbert	Cap-Chat		12	9	N/A
de l'Anse	Sainte-Anne-des-Monts	10		49	N/A
Gabriel-Le Courtois	Sainte-Anne-des-Monts		10		N/A
des Bois-et-Marées	Sainte-Anne-des-Monts		6	13	N/A
Notre-Dame-des-Neiges	Marsoui		3	5	N/A
Saint-Maxime	Mont-Louis		6	3	N/A
Saint-Antoine	Gros-Morne			3	N/A
du P'tit Bonheur (Esdras-Minville)	Grande-Vallée		6	12	N/A
des Prospecteurs	Murdochville		5	2	N/A
Notre-Dame	Cloridorme		1	2	N/A
Saint-Paul	Saint-Maurice-de-l'Échouerie		6	10	N/A
aux Quatre-Vents	Rivière-au-Renard	8	13	19	N/A

PRÉSCOLAIRE 4 ET 5 ANS (suite)						
École	Municipalité ou village	Nombre d'élèves au 30 septembre 2017			IMSE et rang décile 2016-2017*	
		Passe-Partout	4 ans	5 ans		
Saint-Joseph-Alban	Anse-au-Griffon		7	4		N/A
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Fontenelle	17		19		N/A
Saint-Rosaire et de La Découverte	Gaspé	47		53		N/A
Notre-Dame-de-Liesse	Saint-Georges-de-Malbaie		10	6		N/A
PRIMAIRE						
École	Municipalité ou village	Nombre d'élèves au 30 septembre 2017			IMSE et rang décile 2016-2017*	
Saint-Norbert (De L'Escabelle)	Cap-Chat	118	+1 scolarisation à domicile		30,49	10
de l'Anse	Sainte-Anne-des-Monts	97			26,72	10
Gabriel-Le Courtois	Sainte-Anne-des-Monts	199	+1 scolarisation à domicile		24,57	10
des Bois-et-Marées	Sainte-Anne-des-Monts	53	+2 scolarisations à domicile		33,68	10
Notre-Dame-des-Neiges	Marsoui	15			47,06	10
Saint-Maxime	Mont-Louis	39	+2 scolarisations à domicile		43,50	10
Saint-Antoine	Gros-Morne	25			46,15	10
du P'tit Bonheur (Esdras-Minville)	Grande-Vallée	56			25,60	10
des Prospecteurs	Murdochville	41			25,44	10

PRIMAIRE (suite)

École	Municipalité ou village	Nombre d'élèves au 30 septembre 2017	IMSE et rang décile 2016-2017*	
Notre-Dame	Cloridorme	16	26,73	10
Saint-Paul	Saint-Maurice-de-l'Échouerie	48	26,73	10
aux Quatre-Vents	Rivière-au-Renard	156	17,89	9
Saint-Joseph-Alban	Anse-au-Griffon	39	21,28	10
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Fontenelle	110	16,90	8
Saint-Rosaire et de La Découverte	Gaspé	404	13,11	7
Notre-Dame-de-Liesse	Saint-Georges-de-Malbaie	45	30,95	10

SECONDAIRE

École	Municipalités ou village	Nombre d'élèves au 30 septembre 2017	IMSE et rang décile 2016-2017*	
de l'Escabelle	Cap-Chat	54	30,56	10
Saint-Maxime	Mont-Louis	63	43,79	10
Gabriel-Le Courtois	Sainte-Anne-des-Monts	311 +1 scolarisation à domicile	27,80	10
des Prospecteurs	Murdochville	20 +2 scolarisations à domicile	24,51	10
Esdras-Minville	Grande-Vallée	65	25,71	10
Antoine-Roy	Rivière-au-Renard	135	20,31	10
C.-E.-Pouliot	Gaspé	397	14,28	7

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) ET FORMATION PROFESSIONNELLE (FP)

Centres	Municipalités ou village	Nombre d'effectifs 2016-2017	IMSE et rang décile 2016-2017*
Centre de formation de la Haute-Gaspésie (Centre Champagnat et Centre Micheline-Pelletier)	Sainte-Anne-des-Monts	FP : 241 FGA : 624	N/A
Centre de formation de la Côte-de-Gaspé <ul style="list-style-type: none"> • Pavillon C.-E.-Pouliot • Pavillon de l'Envol (FGA) 	Gaspé Rivière-au-Renard	FP : 232 FGA : 923	N/A

L'offre de services éducatifs

La Commission scolaire des Chic-Chocs se caractérise par un réseau d'établissements dispersés sur l'ensemble d'un très grand territoire de 9 166 km². On offre l'enseignement régulier dans 12 écoles primaires, incluant les services au préscolaire pour les élèves de 4 et 5 ans, 4 écoles primaires-secondaires, 3 écoles secondaires et 2 centres de formation professionnelle et de formation générale des adultes. Elle offre aussi la formation sur mesure aux entreprises, le service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) ainsi qu'un service de reconnaissance des acquis.

Malgré la diminution de clientèle, la Commission scolaire souhaite maintenir ouvertes ses écoles de village dans un souci de proximité du service, tout en se préoccupant de la meilleure organisation scolaire susceptible de stimuler la réussite et le développement de ses élèves. En plus des services d'enseignement, la Commission scolaire des Chic-Chocs rend disponibles des ressources professionnelles et de soutien technique, afin d'offrir aux élèves un soutien nécessaire à leur réussite.

L'intégration des élèves HDAA en classe régulière (90,8 % au primaire et 71,8 % au secondaire pour l'année 2015-2016) est le modèle de service privilégié, autant au primaire qu'au secondaire. Il existe 5 classes adaptées au primaire et 11 au secondaire pour répondre à certains besoins plus particuliers. À la Commission scolaire des Chic-Chocs, 23,3 % des élèves du primaire sont identifiés comme élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA), alors que le taux au secondaire est de 34,8 %. Ces taux sont légèrement plus élevés que ceux de la moyenne provinciale.

La grande superficie du territoire et le nombre peu élevé d'élèves sont des facteurs importants qui complexifient l'organisation scolaire, le recrutement et la confection des tâches des enseignants, des professionnels et du personnel de soutien aux élèves.

Le personnel des établissements en service direct à l'élève

En 2017-2018, la Commission scolaire pouvait compter sur un personnel qualifié de 734 personnes en service direct et indirect aux élèves. On dénombre en service direct aux élèves :

- 315 enseignantes et enseignants, dont 174 au préscolaire et au primaire, 99 au secondaire, 12 en formation générale des adultes, 9 en formation professionnelle et 21 orthopédagogues;
- 67 techniciennes et techniciens en éducation spécialisée;
- 20 professionnels offrant des services complémentaires tels la psychologie, l'orthophonie, l'orientation scolaire, le service à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire et le service de bibliothécaire;
- 10 techniciennes et techniciens en service de garde;
- 19 directions et directions adjointes d'établissements;
- des ententes avec les centres de santé et des services sociaux qui permettent de compléter les services complémentaires offerts aux élèves.

Malgré la baisse continue et significative de la clientèle, le personnel en lien direct avec les élèves, tant chez les enseignants que chez les autres catégories de personnel, n'a cessé d'augmenter au cours des 10 dernières années.

À la Commission scolaire des Chic-Chocs, 7 conseillers pédagogiques soutiennent les enseignants et les autres intervenants au préscolaire, au primaire et au secondaire. À la formation générale des adultes et à la formation professionnelle, on compte également 7 conseillers pédagogiques dont un conseiller est une ressource régionale pour le RÉCIT (*Réseau axé sur le développement de compétences des élèves par l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC)*).

Des partenariats à valeur ajoutée

La Commission scolaire des Chic-Chocs a des ententes de partenariat avec plusieurs partenaires et organismes communautaires dans différents secteurs : la santé, l'emploi, le municipal, l'éducation, la culture, les loisirs, les sports, les entreprises, etc. Ces ententes ont comme but visé d'enrichir l'offre de services aux élèves et aux citoyens du territoire. Un fait particulier à la Commission scolaire des Chic-Chocs est qu'elle a réalisé, en 2016-2017, plus de 50 ententes avec des organismes de personnes âgées afin de leur donner accès à des formations. Il faut aussi mentionner la participation importante de la Commission scolaire des Chic-Chocs aux deux comités régionaux de coordination suivants : *l'Instance régionale de concertation « Complice »* sur la persévérance et la réussite scolaires et la *Table d'éducation formation et emploi*.

L'engagement parental

LA CSCC considère les parents comme des partenaires privilégiés pour la réussite des élèves et déploie des efforts pour assurer leur collaboration et leur complicité nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

C. Quelques données sur les bâtiments et le budget

L'état des bâtiments

La Commission scolaire des Chic-Chocs possède un parc immobilier de 28 immeubles âgés entre 42 et 76 ans. 30 % de ces bâtiments sont dans un état satisfaisant, selon un indice mathématique développé par le MÉES. Depuis l'arrivée de la mesure pour la rénovation des immeubles en 2006, la Commission scolaire des Chic-Chocs a reçu 42 M\$ du ministère de l'Éducation. Ces sommes ont toutes été investies dans 227 projets de rénovation.

Le budget total disponible pour la Commission scolaire

En 2017-2018, le budget total disponible pour la Commission scolaire des Chic-Chocs est d'un peu plus de 60 M\$.

D. Une gouvernance et des ressources humaines au service des élèves et de leurs intervenants

La Commission scolaire est administrée par un conseil des commissaires représentant la population francophone de 14 municipalités situées dans les 3 municipalités régionales de comté (MRC) suivantes : La Côte-de-Gaspé, La Haute-Gaspésie et du Rocher-Percé. Son mandat est notamment de participer à la définition des orientations et des priorités de la CSCC et d'être en vigie sur la réalisation des objectifs propres à sa mission et aux résultats visés. Il a aussi la responsabilité d'informer l'organisation sur les besoins et les attentes de la population.

Pour mettre en œuvre les priorités de l'organisation, il est soutenu par le directeur général qui est entouré d'une équipe de cadres de services et de directions d'établissement. On retrouve deux types de services à la CSCC : administratifs et éducatifs. Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du PEVR, les équipes des services éducatifs aux jeunes et aux adultes seront grandement sollicitées compte tenu de leurs responsabilités en lien avec la réalisation de la mission d'une commission scolaire et leur soutien nécessaire à la réalisation de la mission des écoles et des centres.

E. Quelques données sur la réussite scolaire

Taux de diplomation et de qualification après 7 ans (cohorte 2008-2009 – diplomation juin 2015)*

Total	71,6 %	Diplomation	63,5 %	Incluant D.E.P.	3,0 %	Qualification	8,0 %
Garçons	60,7 %	Diplomation	51,3 %	Incluant D.E.P.	5,3 %	Qualification	9,3 %
Filles	82,6 %	Diplomation	75,8 %	Incluant D.E.P.	0,0 %	Qualification	6,7 %

*La cohorte 2008-2009 : ce sont les élèves inscrits pour la première fois en 1^{re} secondaire au 30 septembre 2008 et qui sont diplômés en juin 2015.

Taux de diplomation et de qualification après 7 ans, selon le secteur (cohorte 2008-2009 - diplomation juin 2015)

		Formation générale des jeunes	Formation générale des adultes	Formation professionnelle		
Total	71,6 %	61,2 %	7,4 %	3,0 %		
Garçons	60,7 %	48,7 %	6,7 %	5,3 %		
Filles	82,6 %	73,8 %	8,1 %	0,7 %		

Taux de diplomation des élèves HDAA (PI actif) et des élèves ordinaires (cohorte 2008-2009)

Total	71,6 %		Élèves ord.	85,9 %		EHDAA	45,0 %
Garçons	60,7 %		Élèves ord.	72,4 %		EHDAA	43,8 %
Filles	82,9 %		Élèves ord.	97,1 %		EHDAA	46,7 %

Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (taux de décrochage) (2014-2015 : dernières données disponibles)

Total	12,8 %					
Garçons	20,9 %					
Filles	6,4 %					

Proportion d'enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité (2012)*

Global	90,28 %					
Garçons	89,90 %					
Filles	91,66 %					

*Données issues de l'EQDEM (Enquête québécoise sur le développement des enfants de la maternelle) de 2012 pour la grande région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine – En septembre 2018, de nouvelles données de l'EQDEM sur les 5 domaines de développement seront disponibles (données 2017)

Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus (année 2016-2017)						
Global	19,9 %					
Garçons	21,9 %					
Filles	17,9 %					
Taux d'intégration des élèves HDAA (année 2016-2017)						
Primaire	90,8 %					
Secondaire	71,8 %					
Taux de réussite à l'épreuve ministérielle : Français, écriture, 4^e année du primaire (juin 2017)						
Global	88,2 %					
Garçons	85,5 %					
Filles	91,2 %					
Taux de réussite à l'épreuve ministérielle : Français, écriture, 6^e année du primaire (juin 2017)						
Global	82,7 %					
Garçons	78,8 %					
Filles	89,5 %					
Taux de réussite à l'épreuve unique ministérielle : Français, écriture, 5^e secondaire (juin 2016)						
Total	76,8 %					
Garçons	64,8 %					
Filles	88,8 %					

Principaux constats sur la réussite des élèves

La diplomation et la qualification

On remarque une hausse de 6 points du taux de diplomation et de qualification en 2015 par rapport à 2013 (65,6 % vers 71,6 %). Toutefois, ce taux se maintient en-dessous des moyennes régionale (75,8 %) et provinciale (80,1 %). C'est chez les filles que cette hausse s'est particulièrement illustrée de plus de 10 points de 2013 à 2015 (72,4 % à 82,6 %). Leur taux de diplomation et de qualification est équivalent à ceux de la région et de la province, dans le réseau public. Toutefois, chez les garçons, le taux stagne autour de 60 %. On remarque également que plus de garçons que de filles obtiennent un diplôme ou une qualification grâce à la formation professionnelle et les parcours de formation axée sur l'emploi. On constate également que sur les 60,7 % de garçons diplômés avant l'âge de 20 ans, 48,7 % obtiennent leur diplôme en formation générale des jeunes. Nous observons également un écart très important de presque 40 points entre la diplomation des élèves ayant un plan d'intervention actif et ceux qui n'en n'ont pas.

Le décrochage scolaire et l'entrée au secondaire avec un an de retard ou plus

Une tendance à la baisse du taux de sorties sans diplôme ou qualification s'observe depuis quelques années, et ce, autant chez les filles que chez les garçons (de 19,9 % en 2012 à 15,7 % en 2015). Cependant, les garçons présentent un taux de sortie sans diplôme trois fois plus élevé que celui des filles. On remarque par ailleurs, une baisse de la proportion d'élèves qui entrent en retard au secondaire, diminuant ainsi l'écart avec la moyenne provinciale.

Le taux d'intégration des élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

En 2015-2016, le taux d'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage est assez élevé au primaire (90,8 %). Au secondaire, il est de 71,8 %. Un écart positif de plusieurs points est observé par rapport aux taux provinciaux dans le réseau public : 84,5 % au primaire et 63 % au secondaire. Bien que la CSCC favorise l'intégration scolaire, la grandeur du territoire et le nombre d'élèves rendent difficile l'organisation de classes spécialisées pour des élèves présentant un handicap physique ou intellectuel plus important.

Les inscriptions en formation professionnelle

Le nombre de nouveaux inscrits à temps plein en FP avant l'âge de 20 ans a augmenté sensiblement chez les garçons au cours des dernières années de 18 en 2012 à 43 en 2015). Alors que chez les filles, ce taux est relativement stable et beaucoup moins élevé que celui des garçons de 14 en 2012 à 11 en 2015).

Les taux de réussite en lecture, en écriture et en mathématique

Les taux de réussite en français au primaire sont très bons. On remarque même une augmentation des taux de réussite chez les filles pour les compétences *lire* et *écrire*, au 2^e et au 3^e cycle. Cependant, chez les garçons, c'est une baisse qui est observée pour ces taux au primaire. Les moyennes pour tous les élèves à l'épreuve unique de français, 5^e secondaire, volet écriture, ont connu des mouvements successifs à la baisse et à la hausse ces dernières années. Ils se situent, en juin 2016, légèrement au-dessus des résultats de la région et de la province, dans le réseau public. Quant au taux de réussite à cette même épreuve, pour l'ensemble des élèves, il est plus bas que celui du réseau public (CSCC : 76,8%; réseau public : 80,6%). Toutefois, quand on considère le taux de réussite des filles seulement (88,8%), il est largement supérieur à celui du réseau public (80,6%).

F. Des forces et des zones de vulnérabilité... des enjeux à considérer

Des forces qui servent de leviers

Lors des démarches de consultation préparatoires à l'actualisation du portrait de l'organisation, plusieurs éléments ont été identifiés au regard de ce que vivent les élèves, les employés et les parents, leurs préoccupations respectives ainsi que celles des partenaires. Tout d'abord, tant les élèves du primaire, que ceux du secondaire, de la formation générale des adultes ou de la formation professionnelle ont fait part d'un niveau élevé de satisfaction à l'égard des interventions et de la disponibilité des enseignants, de l'accès aux ressources d'aide et de l'encadrement mis en place dans leur milieu scolaire. Considérant l'impact du soutien et de l'encadrement scolaires sur la réussite des élèves, la CSCC poursuit ses efforts pour répondre aux besoins de l'ensemble de ses élèves. En ce qui concerne le sentiment de sécurité, 71 % des élèves du primaire, 84 % des élèves du secondaire et 80 % des élèves en

FP et FGA nous ont dit se sentir en sécurité à l'école et autres lieux. La sécurité et la prévention de la violence demeurent des préoccupations pour la CSCC. Les écoles et les centres continuent le déploiement de stratégies de prévention et de suivi à cet effet.

Les parents répondants ont fait part également d'un sentiment positif à l'égard des interventions des enseignants et de l'encadrement en milieu scolaire, en plus d'un niveau élevé d'appréciation de la sécurité à l'école et de la propreté des lieux. Quant aux membres du personnel, ils ont témoigné d'un niveau de satisfaction élevé quant à leur appartenance à l'organisation. Leur connaissance des pratiques efficaces et leurs convictions au regard de la réussite des élèves et des approches collaboratives ont été exprimées. Ces éléments positifs pourraient donc servir éventuellement de levier aux actions à entreprendre en fonction des défis à relever et des objectifs visés.

Des indices de défavorisation qui incitent à l'action

Le milieu socio-économique desservi par la Commission scolaire des Chic-Chocs démontre des signes de défavorisation très importants. D'ailleurs, toutes les écoles ont un indice IMSE de 7 et plus, et la majorité d'entre elles ont le niveau le plus élevé, soit 10. La préoccupation de la Commission scolaire des Chic-Chocs au regard des facteurs déterminants pour assurer la réussite scolaire de tous les élèves est grande. On pense, entre autres, à l'initiation à la lecture avant l'âge scolaire et à l'accès aux livres (environ 1 élève sur 4 dit ne pas avoir accès aux livres à la maison). On pense également à l'importance d'avoir de saines habitudes de vie, conditions essentielles à la réussite.

Des enjeux à considérer en priorité

La réussite des garçons : la diplomation ou la qualification

La réussite des garçons demeure un grand défi. Les écarts significatifs entre les taux de diplomation et de sorties sans diplôme chez les filles et chez les garçons illustrent clairement cette situation. La prévention et la mise en place des meilleures pratiques éducatives et pédagogiques, adaptées aux besoins des garçons notamment, devraient contribuer à rehausser le niveau de réussite et diminuer les écarts du taux diplomation et de qualification chez les élèves les plus à risque, dont les garçons sont les plus nombreux.

L'intervention rapide, continue et concertée pour les apprentissages fondamentaux : la lecture, l'écriture et la mathématique

Une intervention précoce, continue et concertée auprès des élèves en difficulté au primaire et au secondaire, notamment pour l'acquisition des compétences en littératie et en numératie, est aussi un enjeu majeur. L'acquisition de ces apprentissages fondamentaux assure une meilleure réussite et de meilleures transitions tout au long du parcours scolaire. La priorité est de développer, chez l'ensemble des élèves, un niveau plus élevé de maîtrise des compétences en lecture, en écriture et en mathématique afin de les rendre plus autonomes dans leurs apprentissages. La mise en œuvre des meilleures pratiques éducatives et pédagogiques, favorisant la réussite des élèves dans ces apprentissages de base, est à poursuivre.

Le développement des compétences du 21^e siècle, avec une attention particulière pour le développement des compétences numériques

Les technologies font partie du quotidien des enfants et leur intégration pour soutenir l'apprentissage est un incontournable. Dans le cadre du sondage, les élèves ont exprimé leur désir de les utiliser plus fréquemment dans la classe. Cependant, l'utilisation des technologies préoccupe les intervenants, que ce soit au regard des infrastructures mises à jour et du matériel disponible, de leur utilisation plus efficace dans la classe ou de la sensibilisation des élèves en ce qui a trait à leur utilisation adéquate et plus responsable. Des actions devront donc être ciblées dans ces domaines, afin d'accroître chez les élèves leur capacité à évoluer dans un monde où le numérique y occupe une place de plus en plus prépondérante.

En plus de la capacité à utiliser le numérique, le développement des compétences du 21^e siècle favorise le développement global des élèves et les prépare à mieux intégrer la vie sociale et professionnelle. *Ces compétences impliquent des qualités et des aptitudes comme la pensée critique, la résolution de problèmes, la communication et la collaboration, l'esprit d'entreprise ou de projet, la créativité, l'innovation, l'autodétermination et la gestion personnelle, la responsabilité sociale ainsi que la sensibilisation culturelle, mondiale et environnementale* (Plan stratégique 2017-2022 du MÉES). Le développement de ces compétences constituera une priorité pour les prochaines années.

Un milieu de vie stimulant, bienveillant, sain et sécuritaire

Les démarches de consultation préalables à l'élaboration du portrait de la CSCC ont révélé un niveau d'insatisfaction préoccupant chez les élèves du primaire et du secondaire, en ce qui concerne leur motivation scolaire et la considération de leur école comme un milieu de vie agréable et chaleureux. Au primaire, 47 % des élèves ont dit être motivés à venir à l'école et 66 % des élèves considèrent leur milieu scolaire agréable et chaleureux. Au secondaire, c'est 66 % qui sont motivés ou plutôt motivés à fréquenter l'école et 79 % considèrent leur milieu de vie agréable et chaleureux. Au contraire, pour les élèves de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, leur perception au regard de leur milieu scolaire est très positive. Un taux de 94 % des élèves disent être motivés à venir à l'école et considèrent leur centre comme un milieu de vie agréable. Le fait de ne pas bouger suffisamment et d'être moins actif dans ses apprentissages sont des causes du manque de motivation révélées lors des consultations. Donc, offrir aux élèves un milieu de vie davantage stimulant, bienveillant, sain et sécuritaire, accentuant leur motivation à venir à l'école et leur désir de persévérer dans leur cheminement scolaire, est une priorité. Trois défis sont identifiés comme des incontournables pour les prochaines années.

Le premier défi est d'offrir un milieu de vie où la bienveillance est au cœur de l'intervention éducative, notamment dans la relation maître-élève. À cet effet, de nombreuses recherches ont démontré les impacts majeurs de la relation maître-élève sur l'apprentissage, la persévérance et la motivation scolaires.

Le deuxième défi consiste à former les élèves sur une utilisation plus saine et responsable des technologies. Le sondage auprès de tous les élèves nous a permis de constater une déficience dans les saines habitudes de vie, tout particulièrement dans le nombre d'heures consacrées par jour à l'utilisation des technologies, au détriment du sommeil et de l'activité physique. De plus, sans avoir détecté un problème majeur au niveau de la cyberintimidation à la

Commission scolaire des Chic-Chocs, cette réalité demeure présente et nécessite la poursuite des interventions pour améliorer le sentiment de sécurité chez les élèves. La réalisation de ce défi nécessite la collaboration des parents qui ont aussi besoin d'être accompagnés pour soutenir leur enfant dans l'utilisation saine et responsable du numérique.

Le troisième défi est de rendre les classes plus flexibles et attrayantes pour l'apprentissage, et ce, tant pour les garçons que pour les filles.

Une intervention éducative et pédagogique de qualité

La réussite scolaire est tributaire des interventions posées par tous les intervenants qui gravitent autour de l'élève. Les défis préalablement identifiés nécessitent un soutien au personnel pour assurer la mise en œuvre des meilleures pratiques pédagogiques et éducatives au sein de chacune des classes et des écoles. Le souci d'être bien formé et l'importance des approches collaboratives ont été soulevés par le personnel lors du sondage et des activités de consultation. Le développement et l'accompagnement professionnels ainsi que le réseautage continuent d'être des priorités jugées nécessaires. Le haut niveau d'ouverture du personnel à ce sujet est un atout sur lequel l'organisation peut manifestement s'appuyer. Le déploiement d'équipes collaboratives, amorcé depuis quelques années, se poursuivra comme un lieu privilégié de formation et de développement professionnel.

L'insertion professionnelle des nouveaux employés demeure aussi un enjeu important. Une bonification des stratégies actuellement déployées est souhaitée, ce qui devrait favoriser la motivation et soutenir la mobilisation et l'engagement du personnel au regard des enjeux mis en priorité pour les prochaines années.

Enfin, les difficultés de recrutement et de rétention du personnel dans un contexte de région éloignée, en plus de la demande de personnel qui va s'accroître dans les prochaines années, avec l'annonce de l'ajout de ressources humaines par le gouvernement actuel, constituent un défi de taille pour la Commission scolaire des Chic-Chocs. Son souci d'assurer des services de qualité par du personnel qualifié est omniprésent.

La collaboration école-famille communauté

La collaboration école-famille-communauté est un enjeu important pour assurer toute la cohérence et l'enrichissement des actions auprès des élèves. Promouvoir l'engagement parental par des modalités de soutien et de communication qui sortent du cadre habituel est une priorité ciblée. Elle s'inscrit dans un désir de communiquer aux parents l'importance de leur participation et de leur engagement dans la réussite de leur enfant et dans la vie scolaire.

En ce qui concerne les liens essentiels avec les partenaires dans le contexte spécifique avec lequel la CSCC doit composer, il est souhaité que les partenariats mis en œuvre contribuent à mieux servir les élèves, leurs parents et les milieux scolaires et s'inscrivent en complémentarité avec l'offre de services de la Commission scolaire des Chic-Chocs. De plus, la CSCC a le souci d'assurer un suivi de ces partenariats pour une plus grande satisfaction des parties impliquées.

Mission, vision et valeurs de la CSCC

Mission (prescrite dans l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique)

La Commission scolaire des Chic-Chocs a pour mission :

- d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité;
- de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population;
- de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire;
- de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

Vision

Ensemble, contribuons à l'émergence et à la réalisation des rêves et des aspirations de nos élèves en les accompagnant afin qu'ils persévèrent et s'accomplissent : « Ensemble, engagés... sur les sentiers du succès ! »

Valeurs

À la Commission scolaire des Chic-Chocs, nous croyons que :

- chaque personne a un potentiel distinct de développement, c'est pourquoi nous valorisons le **respect** qui s'exprime par :
 - l'acceptation des différences;
 - l'ouverture à de nouvelles façons de faire;
- chaque personne a droit au service qui lui permet de se développer au maximum, c'est pourquoi nous valorisons l'**équité** qui s'exprime par :
 - le partage des ressources;
 - l'accessibilité à des services de qualité pour l'ensemble des établissements;
- la communauté élargie peut contribuer au développement de chaque élève jeune ou adulte, c'est pourquoi nous valorisons l'**engagement** qui s'exprime par :
 - la responsabilisation de tous;
 - la collaboration et la solidarité dans l'accomplissement de notre mission

**Orientations, objectifs, cibles et indicateurs
déterminés par le ministre et spécifiques à la Commission scolaire des Chic-Chocs**

Objectifs déterminés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à intégrer au PEVR

Objectif national 2030	Cible 2022 MÉES	Cible 2022 CSCC	Indicateur																				
Objectif 1 Porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP)	Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification (<i>tous les réseaux</i>) <table border="1" style="margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #ffff00;">Cible 2022</th> <th style="background-color: #ffff00;">Situation actuelle (cohorte 2008-2009)*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">84 %</td> <td style="text-align: center;">78,8 %</td> </tr> </tbody> </table> <p style="font-size: small; margin-top: 10px;">*<i>La cohorte 2008-2009 : ce sont les élèves inscrits pour la première fois en 1^{re} secondaire au 30 septembre 2008 et qui ont diplômé en juin 2015.</i></p>	Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)*	84 %	78,8 %	Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification après 7 ans <table border="1" style="margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #90ee90;">Cible 2022</th> <th style="background-color: #90ee90;">Situation actuelle (cohorte 2008-2009)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">78 %</td> <td style="text-align: center;">71,6 %</td> </tr> </tbody> </table> <p style="margin-top: 10px;">Taux d'obtention d'un DES ou DEP (sans qualification) après 7 ans</p> <table border="1" style="margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #90ee90;">Cible 2022*</th> <th style="background-color: #90ee90;">Situation actuelle (cohorte 2008-2009)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">70 %</td> <td style="text-align: center;">63,6 %</td> </tr> </tbody> </table> <p style="font-size: small; margin-top: 10px;">*<i>La CSCC a choisi de mettre une cible pour 2022</i></p>	Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)	78 %	71,6 %	Cible 2022*	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)	70 %	63,6 %	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans								
	Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)*																					
84 %	78,8 %																						
Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)																						
78 %	71,6 %																						
Cible 2022*	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)																						
70 %	63,6 %																						
Objectif 2 Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves	Filles et garçons (<i>tous les réseaux</i>) <table border="1" style="margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #ffff00;">Cible 2022</th> <th style="background-color: #ffff00;">Situation actuelle (cohorte 2008-2009)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">6,1 points</td> <td style="text-align: center;">10,1 points</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Tous : 78,8 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Filles : 83,9 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Garçons : 73,8 %</td> </tr> </tbody> </table>	Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)	6,1 points	10,1 points		Tous : 78,8 %		Filles : 83,9 %		Garçons : 73,8 %	Filles et garçons <table border="1" style="margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #90ee90;">Cible 2022</th> <th style="background-color: #90ee90;">Situation actuelle (cohorte 2008-2009)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">16 points</td> <td style="text-align: center;">21,9 points</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Tous : 71,6 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Filles : 82,6 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Garçons : 60,7 %</td> </tr> </tbody> </table>	Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)	16 points	21,9 points		Tous : 71,6 %		Filles : 82,6 %		Garçons : 60,7 %	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)																						
6,1 points	10,1 points																						
	Tous : 78,8 %																						
	Filles : 83,9 %																						
	Garçons : 73,8 %																						
Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)																						
16 points	21,9 points																						
	Tous : 71,6 %																						
	Filles : 82,6 %																						
	Garçons : 60,7 %																						

Objectif national 2030	Cible 2022 MÉES	Cible 2022 CSCC	Indicateur												
	<p data-bbox="593 323 1057 389">EHDAА (avec un PI actif) et élèves sans PI actif (<i>réseau public</i>)</p> <table border="1" data-bbox="593 408 1099 651"> <thead> <tr> <th data-bbox="593 408 808 475">Cible 2022</th> <th data-bbox="808 408 1099 475">Situation actuelle (cohorte 2008-2009)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="593 475 808 512">25,3 points</td> <td data-bbox="808 475 1099 651"> 34,1 points Tous : 74,9 % Élèves ordinaires : 82,4 % EHDAА : 48,3 % </td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="593 826 976 892">Élèves issus de l'immigration 1^{re} génération (tous les réseaux)</p> <table border="1" data-bbox="593 911 1099 1249"> <thead> <tr> <th data-bbox="593 911 808 978">Cible 2022</th> <th data-bbox="808 911 1099 978">Situation actuelle (cohorte 2008-2009)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="593 978 808 1015">3 points</td> <td data-bbox="808 978 1099 1249"> 3,8 points Tous : 78,8 % Élèves immigrants 1^{re} génération : 75,0 % Élèves non immigrants : 78,8 % </td> </tr> </tbody> </table>	Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)	25,3 points	34,1 points Tous : 74,9 % Élèves ordinaires : 82,4 % EHDAА : 48,3 %	Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)	3 points	3,8 points Tous : 78,8 % Élèves immigrants 1 ^{re} génération : 75,0 % Élèves non immigrants : 78,8 %	<p data-bbox="1128 323 1592 389">EHDAА (avec un PI actif) et élèves sans PI actif</p> <table border="1" data-bbox="1128 408 1621 683"> <thead> <tr> <th data-bbox="1128 408 1344 475">Cible 2022</th> <th data-bbox="1344 408 1621 475">Situation actuelle (cohorte 2008-2009)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1128 475 1344 512">*35 points</td> <td data-bbox="1344 475 1621 683"> 40,9 points Tous : 71,6 % Élèves sans PI actif : 85,9 % EHDAА : 45,0 % </td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="1128 687 1570 746"><i>*La cible a été établie sans référence aux données antérieures compilées.</i></p> <p data-bbox="1128 826 1469 892">Élèves issus de l'immigration 1^{re} génération</p> <p data-bbox="1128 911 1608 1158"><i>Considérant qu'il n'y a que 5 élèves inscrits avec un statut d'immigrant, 1^{re} génération, nous ne pouvons pas établir de cible significative. La diplomation ou non d'un seul élève engendrerait des variations importantes dans les écarts de points.</i></p>	Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)	*35 points	40,9 points Tous : 71,6 % Élèves sans PI actif : 85,9 % EHDAА : 45,0 %	
Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)														
25,3 points	34,1 points Tous : 74,9 % Élèves ordinaires : 82,4 % EHDAА : 48,3 %														
Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)														
3 points	3,8 points Tous : 78,8 % Élèves immigrants 1 ^{re} génération : 75,0 % Élèves non immigrants : 78,8 %														
Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)														
*35 points	40,9 points Tous : 71,6 % Élèves sans PI actif : 85,9 % EHDAА : 45,0 %														

Objectif national 2030	Cible 2022 MÉES	Cible 2022 CSCC	Indicateur																								
	<p>Élèves selon l'indice de défavorisation de l'école fréquentée au 30 septembre en 1^{re} secondaire (réseau public)</p> <table border="1" data-bbox="595 517 1099 927"> <thead> <tr> <th data-bbox="595 517 790 584">Cible 2022</th> <th colspan="2" data-bbox="790 517 1099 584">Situation actuelle (cohorte 2008-2009)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="595 584 790 927">XX points</td> <td colspan="2" data-bbox="790 584 1099 624">6,5 points</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="790 624 976 655">Tous</td> <td data-bbox="976 624 1099 655">74,9 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="790 655 976 743">Milieux favorisés (IMSE 1 à 3)</td> <td data-bbox="976 655 1099 743">81,0 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="790 743 976 831">Milieux intermédiaires (IMSE 4 à 7)</td> <td data-bbox="976 743 1099 831">74,9 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="790 831 976 927">Milieux défavorisés (IMSE 8 à 10)</td> <td data-bbox="976 831 1099 927">69,0 %</td> </tr> </tbody> </table>	Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)		XX points	6,5 points			Tous	74,9 %		Milieux favorisés (IMSE 1 à 3)	81,0 %		Milieux intermédiaires (IMSE 4 à 7)	74,9 %		Milieux défavorisés (IMSE 8 à 10)	69,0 %	<p>Élèves selon l'indice de défavorisation de l'école fréquentée au 30 septembre en 1^{re} secondaire</p> <p><i>La mesure des écarts entre les élèves fréquentant différents milieux socioéconomiques ne peut pas se réaliser; toutes les écoles se situent en milieu défavorisé pour la cohorte 2008-2009.</i></p>							
Cible 2022	Situation actuelle (cohorte 2008-2009)																										
XX points	6,5 points																										
	Tous	74,9 %																									
	Milieux favorisés (IMSE 1 à 3)	81,0 %																									
	Milieux intermédiaires (IMSE 4 à 7)	74,9 %																									
	Milieux défavorisés (IMSE 8 à 10)	69,0 %																									
<p>Objectif 3 Ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public</p>	<p>Proportion d'élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire (réseau public)</p> <table border="1" data-bbox="595 1201 1099 1377"> <thead> <tr> <th data-bbox="595 1201 819 1268">Cible 2022</th> <th colspan="2" data-bbox="819 1201 1099 1268">Situation actuelle (année 2016-2017)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="595 1268 819 1377">11,4 %</td> <td colspan="2" data-bbox="819 1268 1099 1305">12,5 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="819 1305 976 1342">Filles :</td> <td data-bbox="976 1305 1099 1342">10,8 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="819 1342 976 1377">Garçons :</td> <td data-bbox="976 1342 1099 1377">14,2 %</td> </tr> </tbody> </table>	Cible 2022	Situation actuelle (année 2016-2017)		11,4 %	12,5 %			Filles :	10,8 %		Garçons :	14,2 %	<p>Proportion d'élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire</p> <table border="1" data-bbox="1131 1201 1619 1377"> <thead> <tr> <th data-bbox="1131 1201 1355 1268">Cible 2022</th> <th colspan="2" data-bbox="1355 1201 1619 1268">Situation actuelle (année 2016-2017)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1131 1268 1355 1377">15 %</td> <td colspan="2" data-bbox="1355 1268 1619 1305">19,9 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="1355 1305 1512 1342">Filles :</td> <td data-bbox="1512 1305 1619 1342">17,9 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="1355 1342 1512 1377">Garçons :</td> <td data-bbox="1512 1342 1619 1377">21,9 %</td> </tr> </tbody> </table>	Cible 2022	Situation actuelle (année 2016-2017)		15 %	19,9 %			Filles :	17,9 %		Garçons :	21,9 %	<p>Proportion d'élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire (réseau public)</p>
Cible 2022	Situation actuelle (année 2016-2017)																										
11,4 %	12,5 %																										
	Filles :	10,8 %																									
	Garçons :	14,2 %																									
Cible 2022	Situation actuelle (année 2016-2017)																										
15 %	19,9 %																										
	Filles :	17,9 %																									
	Garçons :	21,9 %																									

Objectif national 2030	Cible 2022 MÉES	Cible 2022 CSCC	Indicateur												
<p>Objectif 4 Porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire, dans le réseau public</p> <p><i>(Lien avec l'enjeu 1.1 de la CSCC)</i></p>	<p>Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire (<i>réseau public</i>)</p> <table border="1" data-bbox="595 408 1097 513"> <thead> <tr> <th>Cible 2022</th> <th>Situation actuelle (juin 2017)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>S.O.</td> <td>S.O.*</td> </tr> </tbody> </table> <p>*Sans objet</p>	Cible 2022	Situation actuelle (juin 2017)	S.O.	S.O.*	<p>Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire</p> <table border="1" data-bbox="1133 408 1621 513"> <thead> <tr> <th>Cible 2022</th> <th>Situation actuelle (juin 2017)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>91 %</td> <td>88,2 %</td> </tr> </tbody> </table>	Cible 2022	Situation actuelle (juin 2017)	91 %	88,2 %	<p>Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire (<i>réseau public</i>)</p>				
Cible 2022	Situation actuelle (juin 2017)														
S.O.	S.O.*														
Cible 2022	Situation actuelle (juin 2017)														
91 %	88,2 %														
<p>Objectif 5 Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant</p> <p><i>(Lien avec l'enjeu 2.1 de la CSCC)</i></p>	<p>État satisfaisant selon l'indice de vétusté du MÉES</p> <table border="1" data-bbox="595 746 1097 852"> <thead> <tr> <th>Cible 2022</th> <th>Situation actuelle (année 2016-2017)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>85 %</td> <td>68 %</td> </tr> </tbody> </table>	Cible 2022	Situation actuelle (année 2016-2017)	85 %	68 %	<p>État satisfaisant selon l'indice de vétusté du MÉES</p> <table border="1" data-bbox="1133 746 1621 852"> <thead> <tr> <th>Cible 2022</th> <th>Situation actuelle (année 2016-2017)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>50 %*</td> <td>30 %*</td> </tr> </tbody> </table> <p>*L'atteinte de la cible est tributaire des sommes octroyées par le MÉES</p> <p>Sommes investies dans l'amélioration des bâtiments depuis le début du programme ministériel</p> <table border="1" data-bbox="1133 1078 1621 1254"> <thead> <tr> <th>Cible 2022</th> <th>Situation actuelle (Juin 2017)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Investissement de toutes les sommes reçues</td> <td>42M\$ depuis 2006</td> </tr> </tbody> </table>	Cible 2022	Situation actuelle (année 2016-2017)	50 %*	30 %*	Cible 2022	Situation actuelle (Juin 2017)	Investissement de toutes les sommes reçues	42M\$ depuis 2006	<p>Indice d'état des bâtiments du parc immobilier</p> <p>Investissements financiers depuis le début du programme ministériel</p>
Cible 2022	Situation actuelle (année 2016-2017)														
85 %	68 %														
Cible 2022	Situation actuelle (année 2016-2017)														
50 %*	30 %*														
Cible 2022	Situation actuelle (Juin 2017)														
Investissement de toutes les sommes reçues	42M\$ depuis 2006														

Orientations déterminées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à intégrer au PEVR

Orientation nationale	Objectif CSCC	Cible 2022	Indicateur
<p>Orientation 1 Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour.</p> <p><i>(Lien avec l'enjeu 2.1 de la CSCC)</i></p>	<p>Assurer, aux élèves du primaire, 60 minutes d'activités physiques par jour, selon des modalités diversifiées, déterminées par chaque école primaire</p>	<p>Taux de 100 % des élèves du primaire qui ont un temps quotidien d'activités physiques de 60 minutes</p>	<p>Taux d'élèves du primaire qui bénéficient de la mesure d'activités physiques de 60 minutes par jour</p>
<p>Orientation 2 Contribuer à rehausser la part de la population adulte qui démontre des compétences élevées en littératie sur le territoire de la Commission scolaire</p> <p><i>(Lien avec l'enjeu 1.2 de la CSCC)</i></p>	<p>Promouvoir l'offre de services en alphabétisation en collaboration avec les partenaires concernés</p>	<p>Hausse du nombre d'inscriptions en alphabétisation sur le territoire de la CSCC</p>	<p>Nombre d'inscriptions en alphabétisation</p>

Orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à la Commission scolaire des Chic-Chocs

Le développement du plein potentiel des élèves				
Enjeu 1.1 L'intervention rapide continue et concertée pour les apprentissages fondamentaux	Orientation 1.1.1 Agir rapidement, de façon continue et concertée auprès des élèves qui présentent des facteurs de vulnérabilité et des difficultés d'apprentissage, notamment pour les apprentissages fondamentaux	Objectif 1.1.1.1 Hausser les taux de réussite en lecture, en écriture et en mathématique par année du primaire et du secondaire, pour les élèves ayant un plan d'intervention actif, en mettant en œuvre les meilleures pratiques pédagogiques et éducatives	Cible 2022 Hausse de 3 points des taux de réussite en <u>lecture</u> , en <u>écriture</u> et en <u>mathématique</u> , à chaque niveau du primaire et du secondaire, <u>pour les élèves ayant un PI actif*</u> <i>*Les élèves ayant un programme modifié ne sont pas inclus dans les taux de réussite.</i>	Indicateur • Taux de réussite en lecture, en écriture et en mathématique, à chaque niveau du primaire et du secondaire, <u>pour les élèves ayant un PI actif</u>
		Objectif 1.1.1.2 Hausser les moyennes en lecture, en écriture et en mathématique par année du primaire et du secondaire, pour tous les élèves, en mettant en œuvre les meilleures pratiques pédagogiques et éducatives	Cible 2022 Hausse de 3 points des moyennes en <u>lecture</u> , en <u>écriture</u> et en <u>mathématique</u> , à chaque niveau du primaire et du secondaire, <u>pour tous les élèves</u>	Indicateur Moyennes en lecture, en écriture et en mathématique, à chaque niveau du primaire et du secondaire, <u>pour tous les élèves</u>

Le développement du plein potentiel des élèves

<p>Enjeu 1.2 Des apprentissages durables tout au long de la vie</p>	<p>Orientation 1.2.1 Développer les compétences du 21^e siècle</p>	<p>Objectif 1.2.1.1 Soutenir le développement de pratiques pédagogiques favorisant le développement des compétences du 21^e siècle, plus particulièrement les compétences numériques des élèves jeunes et adultes</p> <p>Note : <i>En plus de la capacité à utiliser le numérique, les compétences du 21^e siècle impliquent des qualités et des aptitudes comme la pensée critique, la résolution de problèmes, la communication et la collaboration, l'esprit d'entreprise ou de projet, la créativité, l'innovation, l'autodétermination et la gestion personnelle, la responsabilité sociale ainsi que la sensibilisation culturelle, mondiale et environnementale.</i></p> <p>Extrait du Plan stratégique 2017-2022 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur</p>	<p>Cible 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des écoles et des centres ont bénéficié d'un soutien 	<p>Indicateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'écoles et de centres qui ont bénéficié d'un soutien dans le développement de pratiques pédagogiques favorisant l'intégration des compétences du 21^e siècle
--	---	--	---	---

Un environnement socio-éducatif favorable à la réussite des élèves

Enjeu 2.1 Un milieu de vie scolaire stimulant, bienveillant, sain et sécuritaire	Orientation 2.1.1 Offrir un milieu de vie scolaire stimulant, bienveillant, sain et sécuritaire favorisant la motivation à venir à l'école et le désir de persévérer dans son cheminement scolaire	Objectif 2.1.1.1 Augmenter la persévérance scolaire et la motivation à venir à l'école en privilégiant la bienveillance au cœur de l'intervention éducative, notamment dans la relation maître-élève	Cibles 2022 <ul style="list-style-type: none"> • Baisse de 4 points du taux de sorties sans diplôme ou qualification • Baisse de 5 points du taux d'absentéisme non motivé des élèves du secondaire, de la FGA et de la FP • Hausse de 10 points du niveau (taux) de motivation à venir à l'école chez les élèves du primaire et du secondaire • Hausse de 10 points du taux de satisfaction des élèves du primaire et du secondaire au regard de leur perception de leur école comme milieu de vie 	Indicateurs <ul style="list-style-type: none"> • Taux de sorties sans diplôme ou qualification • Taux d'absentéisme des élèves du secondaire, de la FGA et de la FP • Taux (niveau) de motivation à venir à l'école chez les élèves du primaire et du secondaire • Taux de satisfaction au regard de leur école comme un milieu de vie agréable et chaleureux
		Objectif 2.1.1.2 Former les élèves et le personnel de tous les ordres d'enseignement à une utilisation saine et responsable des TIC	Cible 2022 <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des écoles et des centres ont réalisé des activités de formation 	Indicateur <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'établissements qui ont réalisé des activités de formation
		Objectif 2.1.1.3 Soutenir des projets d'aménagement physique et matériel de classes axés sur les meilleures pratiques pédagogiques et éducatives	Cible 2022 <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des projets retenus recevront un soutien financier ou un accompagnement-conseil 	Indicateur: <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets retenus et soutenus suite à un appel de projets, selon des sommes disponibles

Un environnement socio-éducatif favorable à la réussite des élèves

Enjeu 2.2 Une intervention éducative et pédagogique de qualité	Orientation 2.2.1 Assurer le développement et la qualité des pratiques pédagogiques et des ressources éducatives	Objectif 2.2.1.1 Mettre en place, dans toutes les écoles et les centres, des équipes collaboratives efficaces tout en répondant aux besoins de formation qui en découlent, notamment pour les meilleures pratiques pédagogiques et éducatives	Cible 2022 <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des écoles et des centres ont des équipes collaboratives efficaces 	Indicateur <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'écoles et de centres qui ont des équipes collaboratives efficaces au sein de l'organisation selon les caractéristiques du modèle choisi par la CSCC
	Orientation 2.2.2 Développer des stratégies de recrutement et de rétention de personnel de qualité	Objectif 2.2.2.1 Diversifier les stratégies de recrutement du personnel en pénurie, dans un contexte de région éloignée et d'une demande croissante	Cible 2022 <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un plan de recrutement, incluant des stratégies diversifiées 	Indicateur <ul style="list-style-type: none"> • Plan de recrutement et nombre de stratégies diversifiées
		Objectif 2.2.2.2 Assurer des modalités d'accueil et d'insertion professionnelle à tous les nouveaux employés	Cibles 2022 : <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des employés occupant une nouvelle fonction bénéficient de modalités d'insertion professionnelle • 85 % des employés sont satisfaits des modalités d'accueil et d'insertion professionnelle 	Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'employés ciblés bénéficiant de modalités d'accueil et d'insertion professionnelle • Taux de satisfaction des employés ciblés au regard des modalités d'accueil et d'insertion professionnelle

Un environnement socio-éducatif favorable à la réussite des élèves

Enjeu 2.3 La collaboration école-famille-communauté	Orientation 2.3.1 Promouvoir l'engagement parental	Objectif 2.3.1.1 Innover dans les modalités de communication et de soutien pour favoriser l'engagement des parents dans la réussite de leur enfant et leur participation à la vie scolaire	Cibles 2022 <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de modalités de communication et de soutien aux parents • Taux de 85 % de satisfaction des parents quant aux modalités de communication et de soutien 	Indicateurs <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouvelles modalités de communication et de soutien aux parents • Taux de satisfaction des parents au regard des modalités de communication et de soutien
	Orientation 2.3.2 Établir des liens avec les partenaires dans un souci de répondre aux besoins des élèves, de leurs parents et des établissements scolaires	Objectif 2.3.2.1 Favoriser des partenariats, en soutien à la réussite scolaire, qui enrichissent l'offre de services aux élèves, à leurs parents et aux établissements scolaires	Cibles 2022 <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des nouvelles ententes de partenariat sont complémentaires à l'offre de services de la Commission scolaire • Taux de satisfaction de 80 % des partenaires, des parents, des dirigeants scolaires et du personnel concerné des écoles et des centres au regard des ententes de partenariat 	Indicateurs <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouvelles ententes de partenariat complémentaires • Taux de satisfaction des partenaires, des parents, des dirigeants scolaires et du personnel concerné dans les écoles et les centres quant aux services dispensés dans le cadre des ententes partenariat

Déclaration contenant les objectifs de la Commission scolaire des Chic-Chocs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité

Quelques éléments de contexte

La Commission scolaire des Chic-Chocs se caractérise par un réseau d'établissements dispersés sur l'ensemble d'un très grand territoire de 9 166 km², s'étendant du nord-ouest au nord-est de la Gaspésie sur plus de 400 km. Elle peut compter sur l'engagement d'environ 734 membres du personnel qui œuvrent dans 12 écoles primaires, incluant les services au préscolaire pour les élèves de 4 et 5 ans, 4 écoles primaires-secondaires, 3 écoles secondaires, 2 centres de formation professionnelle et de formation générale des adultes ainsi qu'un centre administratif situé à Gaspé. Le milieu qu'elle dessert présente plusieurs signes de défavorisation, notamment à l'égard du revenu médian des familles, du taux de chômage et de la proportion d'adultes de 25 ans et plus sans diplôme.

La CSCC est administrée par un conseil des commissaires représentant la population francophone du territoire desservi par la CSCC. Son mandat est notamment de participer à la définition des orientations et des priorités de la Commission scolaire et d'être en vigie sur la réalisation des objectifs propres à sa mission et aux résultats visés. Il a aussi la responsabilité d'informer l'organisation sur les besoins et les attentes de la population.

Pour mettre en œuvre les priorités de l'organisation, le conseil des commissaires est soutenu par la direction générale qui est entourée d'une équipe de cadres de services et de directions d'établissement. En plus d'accompagner la direction générale dans l'actualisation de la mission et des priorités de la Commission scolaire, les services ont la responsabilité de soutenir le personnel des écoles et des centres dans la réalisation de leur mission et de leurs activités administratives.

Notre mission (prescrite dans l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique)

La Commission scolaire des Chic-Chocs a pour mission :

- d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité;
- de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population;
- de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire;
- de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

Notre vision

Ensemble, contribuons à l'émergence et à la réalisation des rêves et des aspirations de nos élèves en les accompagnant afin qu'ils persévèrent et s'accomplissent : « Ensemble, engagés... sur les sentiers du succès ! »

Nos valeurs

À la Commission scolaire des Chic-Chocs, nous croyons que :

- chaque personne a un potentiel distinct de développement, c'est pourquoi nous valorisons le **respect** qui s'exprime par :
 - l'acceptation des différences;
 - l'ouverture à de nouvelles façons de faire;
- chaque personne a droit au service qui lui permet de se développer au maximum, c'est pourquoi nous valorisons l'**équité** qui s'exprime par :
 - le partage des ressources;
 - l'accessibilité à des services de qualité pour l'ensemble des établissements;
- la communauté élargie peut contribuer au développement de chaque élève jeune ou adulte, c'est pourquoi nous valorisons l'**engagement** qui s'exprime par :
 - la responsabilisation de tous;
 - la collaboration et la solidarité dans l'accomplissement de notre mission.

Les services offerts

L'éducation préscolaire

La CSCC organise des services d'éducation préscolaire 5 ans à temps plein. Des classes de préscolaire 4 ans à temps plein, en milieu défavorisé, sont également offertes. De plus, elle offre le programme Passe-Partout (un programme d'intégration à l'école) aux élèves de 4 ans du territoire.

L'enseignement primaire et secondaire

L'enseignement primaire et secondaire est offert dans le respect du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* et selon les programmes prescrits par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Outre les classes ordinaires dans chacune des écoles primaires et secondaires, les élèves peuvent bénéficier de regroupements particuliers facilitant les apprentissages pour certains d'entre eux tels une classe-ressource, une classe spécialisée et des parcours de formation axée sur l'emploi.

De plus, des ressources professionnelles et de soutien technique s'assurent d'offrir aux élèves tous les services prévus dans le cadre des programmes des services éducatifs complémentaires afin de soutenir leur réussite.

L'éducation des adultes

La Commission scolaire des Chic-Chocs offre, à l'éducation des adultes, les services suivants :

- La formation générale de niveau secondaire et présecondaire
- SARCA (Service d'Accueil, de Référence, de Conseil et d'Accompagnement)
- La reconnaissance des acquis
- L'intégration sociale
- La formation à distance

La formation professionnelle

La formation professionnelle est offerte aux personnes souhaitant obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). La liste complète des programmes offerts est disponible sur le site web de la Commission scolaire des Chic-Chocs.

La formation aux entreprises

La CSCC des Chic-Chocs offre la formation en entreprises ou sur mesure selon des modalités variées : horaire flexible, formule individuelle ou en groupe, en entreprise ou dans un centre de formation, virtuelle. Ces formations sont assurées par du personnel professionnel et compétent.

Notre clientèle

La Commission scolaire des Chic-Chocs offre des services aux élèves des secteurs jeunes et adultes relevant de sa compétence. Sa clientèle qui a déjà été composée d'environ 5 000 élèves au secteur des jeunes en 1998 est, en 2017-2018, de 2 891 élèves. La CSCC vit, depuis plusieurs années, une baisse continue de sa clientèle et les prévisions ministérielles annoncent une continuité de la décroissance, mais d'une moins grande ampleur pour les prochaines années. En 2024-2025, on prévoit y accueillir 2 470 élèves. La perte touchera davantage le secteur primaire.

Pour la clientèle des adultes en formation générale des adultes et en formation professionnelle, on observe une hausse significative de la clientèle depuis 2010-2011. En 2016-2017, on comptait 1 547 élèves en formation générale des adultes (FGA) et 473 en formation professionnelle (FP).

Nos engagements en ce qui a trait à la qualité des services

À la Commission scolaire des Chic-Chocs, nous voulons réaliser notre mission dans le respect de nos valeurs et nous nous engageons à :

- Rendre accessibles nos services. Nous nous assurons que tous les élèves de notre territoire aient accès à nos services et que notre offre éducative soit diversifiée, équitable et adaptée aux besoins de nos clientèles.
- Soutenir et accompagner nos établissements. Nous prenons toute initiative susceptible de favoriser la réalisation des projets éducatifs de chacun de nos établissements.
- Promouvoir l'éducation sur notre territoire. Nous contribuons à informer notre population de l'importance d'un diplôme et de la diversité des voies pouvant y conduire, mais surtout du plaisir d'apprendre, de découvrir et de connaître des succès.
- Gérer nos ressources avec équité, efficacité, un souci de qualité et en rendre compte. Nous nous assurons de tirer le meilleur parti des ressources qui nous sont allouées selon un principe d'équité à l'égard de nos clientèles et d'en rendre compte à la population de notre territoire.
- Contribuer au développement social, culturel et économique de la région. Nous voulons demeurer un partenaire actif et incontournable en éducation en incitant les acteurs locaux et régionaux à collaborer avec nous dans un partenariat basé sur la confiance.

Le traitement des plaintes

La Commission scolaire des Chic-Chocs a mis en place une procédure d'examen des plaintes en vue d'assurer la protection des droits des élèves et des parents. Un règlement décrit l'ensemble des démarches et des responsabilités inhérentes à ce dossier. Une copie de ce règlement, ainsi qu'un résumé de la procédure, sont disponibles sur le site Internet de la Commission scolaire des Chic-Chocs.

Sommairement, les principales étapes de la démarche de traitement d'une plainte d'un usager sont les suivantes :

- Dépôt d'une plainte :
 - Tout élève ou parent insatisfait à l'égard d'un service qu'il a reçu ou qu'il est en droit de recevoir de la commission scolaire doit obligatoirement suivre le processus prévu au présent règlement.
 - Lorsque cela est possible, le plaignant doit d'abord exprimer son insatisfaction auprès de l'intervenant de l'établissement ou des services concernés afin de résoudre la problématique.
 - Lorsque cette communication s'avère infructueuse ou inappropriée, le plaignant s'adresse à la direction de l'établissement ou à la direction des services.
 - Lorsque les démarches auprès des intervenants d'un établissement ou des services se sont avérées insatisfaisantes, une plainte peut être formulée verbalement ou par écrit auprès du responsable de l'examen des plaintes. Le plaignant qui le requiert reçoit de l'assistance pour la formulation de sa plainte auprès du responsable de l'examen des plaintes ou pour toute démarche s'y rapportant. Le plaignant a le droit d'être accompagné par la personne de son choix à toute étape de la procédure d'examen de sa plainte.

- Examen de la plainte :
 - Le responsable de l'examen des plaintes doit vérifier la recevabilité de la plainte en s'assurant que celle-ci est formulée par un élève ou ses parents et qu'elle porte sur les services offerts par la Commission scolaire des Chic-Chocs ou ses établissements. Le responsable de l'examen des plaintes s'assure également que les démarches initiales auprès des intervenants d'un établissement ou des services ont été faites.
 - Le responsable de l'examen des plaintes agit avec diligence et au plus tard dans un délai de vingt (20) jours pour le traitement de la plainte.
 - En suivi à la recherche d'information et au cours de l'examen de la plainte, le responsable de l'examen des plaintes peut inviter le plaignant, la direction de l'établissement ou la direction des services ou responsable du dossier, le cas échéant, et l'intervenant concerné à un processus de règlement à l'amiable de la plainte. En cas de refus de participer à un tel processus, ou si ce processus ne donne pas lieu à une entente dans un délai raisonnable, le responsable de l'examen des plaintes poursuit son examen.

- Décision :
 - Après l'examen de la plainte, le responsable de l'examen des plaintes détermine si elle fondée ou non.
 - Dans le délai prévu pour le traitement de la plainte, le responsable de l'examen des plaintes communique sa décision au plaignant et l'informe du recours qu'il peut exercer auprès du protecteur de l'élève s'il est insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de cet examen ainsi que des moyens pour le mettre en œuvre.
 - La décision est également communiquée à l'intervenant ainsi qu'à la direction de l'établissement ou des services concernés faisant l'objet de la plainte.

- Protecteur de l'élève :
 - Le protecteur de l'élève reçoit et examine une plainte lorsque le plaignant est insatisfait de son examen par le responsable de l'examen des plaintes ou du résultat de cet examen.
 - Le protecteur de l'élève statue sur le bien-fondé de la plainte et, le cas échéant, propose au conseil des commissaires les correctifs qu'il juge appropriés.
 - Dès que le protecteur de l'élève intervient dans un dossier, le responsable de l'examen des plaintes lui remet une copie de ce dossier.
 - Le protecteur de l'élève informe le plaignant qu'il peut être accompagné par la personne de son choix à toute étape de la procédure de la plainte.
 - Dans les trente (30) jours de la demande du plaignant, le protecteur de l'élève donne au conseil des commissaires son avis écrit sur le bien-fondé de la plainte et, le cas échéant, lui propose les correctifs qu'il juge appropriés.
 - Dans les meilleurs délais, le conseil des commissaires informe par écrit le plaignant, le protecteur de l'élève, le responsable de l'examen des plaintes ainsi que la personne ou l'instance faisant l'objet de la plainte des suites qu'il entend donner aux correctifs proposés par le protecteur de l'élève.

- Recours :
 - Le recours en révision prévu aux articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique et la procédure d'examen des plaintes prévues à l'article 220.2 de la même loi sont deux recours que peuvent exercer un élève ou ses parents. L'exercice du recours en révision d'une décision donne ouverture à la procédure d'examen des plaintes si l'élève ou ses parents ne sont pas satisfaits de la décision prise par le conseil des commissaires.
 - En aucun cas, l'élève ou ses parents ne peuvent exercer plus d'une fois le recours en révision et la procédure d'examen des plaintes pour une même décision.

Coordonnées de la Commission scolaire des Chic-Chocs

Centre administratif
102, rue Jacques-Cartier
Gaspé (Québec)
G4X 2S9

Téléphone : 418 368-3499

Point de service :
170, boul. Sainte-Anne Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec)
G4V 1R8

Téléphone : 418 763-2206

Courrier électronique : info@cshic-chocs.qc.ca
Site internet : www.cshic-chocs.qc.ca

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h
de 13 h à 16 h

Signataires du plan d'engagement vers la réussite

Pour le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Sébastien Proulx
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Le _____ 2018

Pour la Commission scolaire des Chic-Chocs



Jean-Pierre Pigeon
Président

Le 22 mai 2018



Martin Savoie
Directeur général

Le 22 mai 2018